



Projet de Service 2024 – 2029
Section Annexe ESAT (SAESAT)
Ateliers Kennedy



285 Rue du Mas de Prunet, 34070 Montpellier
FINESS 340015627

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
1. Le contexte d'exercice de la SAESAT Ateliers Kennedy.....	7
1.1. L'environnement	7
1.1.1. Le cadre légal et réglementaire	7
1.1.2. Le contexte territorial	7
1.2. L'association gestionnaire ADPEP34.....	8
1.3. Le Dispositif ESAT de l'ADPEP34.....	9
1.4. L'ESAT Ateliers Kennedy	10
2. La SAESAT Ateliers Kennedy	12
2.1. Les missions	13
2.2. L'utilité sociale	14
2.2.1. Permettre de (re)trouver du sens en lien avec le parcours professionnel	14
2.2.2. Permettre de (re)trouver une utilité sociale et une place dans la société	15
2.2.3. Participer à créer des opportunités de rencontres avec le milieu ordinaire	16
2.3. Le public accompagné	16
2.4. L'organisation des moyens au service de l'accompagnement	17
3. L'offre de la SAESAT Ateliers Kennedy	19
3.1. Les principes de l'accompagnement	19
3.1.1. Favoriser l'expérimentation au service du projet professionnel et de vie	19
3.1.2. Développer des habiletés transversales.....	19
3.1.3. Consolider l'engagement des personnes	20
3.2. Les activités proposées.....	20
3.3. L'accompagnement des personnes.....	24
3.3.1. Le processus d'accompagnement.....	24
3.3.2. Les modalités de l'accompagnement.....	27
4. Les orientations à 5 ans – FICHES ACTIONS	29
4.1. La consolidation des fonctionnements de la SAESAT	29
4.1.1. Optimiser les outils de l'accompagnement.....	29
4.1.2. Consolider la « fonction Ressource » des SAESAT pour le parcours des personnes.	31
4.2. La participation active à la « feuille de route 2024-2028 » du Dispositif ESAT	33
CONCLUSION	34
ANNEXES.....	35
ANNEXE 1 – L'organigramme ESAT et SAESAT Ateliers Kennedy	35
ANNEXE 2 – Les partenariats de la SAESAT	36

GLOSSAIRE

ADPEP34	Association Départementale des PEP de l'Hérault	ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
AK	Ateliers Kennedy	LBB	La Bulle Bleue
ANESM	Agence Nationale pour l'Evaluation du Secteur Social et Médicosocial	MDPH	Maison Départementale de l'Autonomie / Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap
ATC	Autorité de Contrôle et de Tarification	MISQE	Maintenance Investissement Sécurité Qualité Environnement
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	RBPP	Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles
CDS	Chef(fe) De Service	RQTH	Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	RSO	Responsabilité Sociétale de l'Organisation
ESSMS	Etablissement ou Service Social et Médico-Social	SAESAT	Section Annexe de l'ESAT
ETP	Equivalent Temps Plein	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
DU	Dossier Unique (de la personne)	SFI	Santé Formation Inclusion
FALC	Facile A Lire et à Comprendre	TSH	Travailleur en Situation de Handicap
HAS	Haute Autorité de Santé		
HQE	Haute Qualité Environnementale		

Notes au lecteur

Le Projet de service a vocation d'être un outil de communication.

Les termes utilisés dans ce document sont le fruit d'un choix rédactionnel ; pour autant, certaines appellations sont actuellement en réflexion pour – peut-être – les faire évoluer.

Afin de fluidifier la lecture du présent document, les termes de « travailleur » et « ouvrier » sont choisis.

« Travailleur » est issu de l'appellation couramment acceptée « travailleur en situation de handicap » (TSH) ; « ouvrier » fait référence au terme le plus fréquemment utilisé par les personnes accompagnées aux Ateliers Kennedy, ESAT où la culture industrielle est ancrée depuis 60 ans.

Par ailleurs, le document évoque le « milieu protégé » et le « milieu dit ordinaire » – en référence aux textes réglementaires et à une sémantique communément acceptée. *Ces termes sont également à la réflexion ; le souhait est de limiter autant que possible cette dichotomie, au service d'une société plus inclusive.*

Enfin, le choix a été fait de ne pas recourir à l'écriture dite inclusive (« travailleur.se », « éducateur.trice ») et d'utiliser le féminin ou le masculin pour les différents termes utilisés, en fonction du personnel en poste à la date d'écriture du projet.

INTRODUCTION

L'actualisation du projet de service de la SAESAT Ateliers Kennedy a été engagée en 2024 *avec l'appui d'un prestataire externe*, dans la continuité des travaux relatifs aux projets d'établissement du « Dispositif ESAT » de l'ADPEP34 et des ESAT Ateliers Kennedy et La Bulle Bleue, conduits en 2023.

En effet, la SAESAT Ateliers Kennedy, adossée à l'ESAT du même nom, s'inscrit dans une plateforme de prestations dont une partie est mutualisée avec l'ESAT et la SAESAT La Bulle Bleue, sur un site géographique unique – *au service des personnes accompagnées et de leur parcours*.

La valorisation de cette organisation singulière et de son site d'exception est un enjeu d'avenir important, avec un projet d'ouverture de « Tiers-Lieu citoyen¹ » au sein duquel les SAESAT seront parties prenantes.

Le travail d'écriture du Projet de service répond nécessairement aux exigences légales². Mais les enjeux sont plus larges.

Le travail d'actualisation du projet de service a été **une opportunité de « formaliser » la nouvelle dynamique impulsée** ces deux dernières années.

En effet, l'équipe a évolué sur la période, avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service du Pôle SFI, le départ d'une éducatrice de la SAESAT et son remplacement par une professionnelle qui travaillait à l'ESAT.

L'ouverture de la SAESAT La Bulle Bleue en novembre 2022, a renforcé cette dynamique.

Aussi, la **démarche a été participative et collégiale** avec la SAESAT La Bulle Bleue, pour la rédaction de deux projets de service cependant distincts.

Quatre séances de travail thématique³ ont été organisées :

- . Deux séances en présence de la cheffe de service médicosocial, des professionnels des deux SAESAT – et des stagiaires éducateurs présents sur la période, et de moniteurs d'ateliers des ESAT ;
- . Et une séance distincte pour chaque SAESAT, en présence de travailleurs accompagnés.

Un comité de lecture a été proposé pour finaliser les documents.

¹ Qualification provisoire et appellation provisoire « Les Ateliers ».

² Le projet de service, outil de la « loi 2002-2 », est inscrit au CASF – article L311-8, qui définit la finalité essentielle du projet d'établissement : « *garantir les droits des usagers en définissant des objectifs en matière de qualité d'accompagnement et de soins, en rendant lisibles les modes d'organisation, de coopération et de fonctionnement de la structure* ». Le décret n°2024-166 du 29 février 2024 en définit le contenu.

³ Les thématiques abordées ont été : 1/ la mission des SAESAT, 2/ l'organisation des moyens et des outils, 3/ les spécificités AK / LBB.

La **démarche s'est également voulue réflexive**, pour consolider la cohérence des SAESAT au sein du Dispositif ESAT.

Le questionnement permanent pour la bonne articulation des interventions est fondamental.

L'accueil en SAESAT est toujours proposé à partir du projet individuel de la personne ET en lien avec l'activité professionnelle.

Le projet de service doit ainsi être garant de cette articulation ESSENTIELLE entre travail et activités « annexes ».

Enfin, une attention a été particulière à l'architecture des projets de service, pour que la lecture en soit fluide et instructive, en complément des projets d'établissement Dispositif et ESAT.

Ainsi, le projet de service de la SAESAT Ateliers Kennedy est articulé avec les autres projets ; il définit l'organisation et les moyens de la structure, ainsi que sa feuille de route à 5 ans, en cohérence avec celle du Dispositif ESAT de l'ADPEP34 (fiches actions *référéncées dans le projet du Dispositif*).

1. LE CONTEXTE D'EXERCICE DE LA SAESAT ATELIERS KENNEDY

1.1. L'environnement

1.1.1. Le cadre légal et réglementaire

Les sections annexes d'établissements et services d'aide par le travail (SAESAT) sont systématiquement adossées à un ESAT. A ce titre, elles s'inscrivent dans le même cadre réglementaire.

Initialement, les SAESAT accueillent des personnes en situation de handicap qui ne peuvent plus travailler à plein temps en ESAT pour diverses raisons telles que le vieillissement, la fatigabilité, les troubles psychiques, les problèmes de santé.

Ainsi, une SAESAT est, comme son nom l'indique, toujours adossée à un ESAT. Elle s'inscrit dans le même environnement légal et réglementaire très spécifique⁴, dont les piliers sont :

- **La Loi n°75-534 du 30 juin 1975** (et ses décrets et circulaires), qui acte la création des Centres d'Aide par le Travail (CAT) et en précise la double vocation : l'accompagnement à valoriser les habiletés de la personne à travers des activités à caractère professionnel et l'accompagnement médicosocial.
- **La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médicosociale, qui place l'usager au cœur d'un dispositif réformé en profondeur par l'affirmation et la promotion de ses droits.
- **La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005**, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les Centres d'Aide par le Travail deviennent des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).
- **La Circulaire NDGAS/3B n° 2008-259 du 1^{er} août 2008** « relative aux Établissements et Services d'Aide par le Travail et aux personnes handicapées qui y sont accueillies ».
- **La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009**, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) », a pour objectif de permettre l'accès aux soins de chaque citoyen en modernisant l'organisation du système de santé. Le Secteur Médico-social se retrouve sous la responsabilité des ARS.
- **La Loi n°2016-1088 du 8 août 2016** relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels – dite « loi El Khomri ». L'article 52 vient rétablir l'article L.243-1 du CASF et la possibilité pour les travailleurs en ESAT de bénéficier d'un dispositif d'emploi accompagné mentionné à l'article L.5213-2-1 du Code du Travail.
- **La Loi n°2022-217 du 21 février 2022 – dite « loi 3DS »** qui fixe les objectifs du « plan de transformation des ESAT » qui doit être déployé dans la période des 5 ans à venir.

1.1.2. Le contexte territorial

La SAESAT Ateliers Kennedy est l'un des acteurs de l'emploi des personnes en situation de handicap de l'Hérault ; le département compte 23 ESAT (1570 places) et 12 SAESAT (120 places).

⁴ Le cadre légal et réglementaire de l'activité de l'ESAT et de la SAESAT est présenté de manière détaillée dans le Projet du Dispositif ESAT de l'ADPEP34.

Les modalités de sa mission sont définies dans la **convention signée entre l'ADPEP34 et le Président du Conseil Départemental de l'Hérault**, conformément au Règlement Départemental de l'Aide Sociale⁵.

La SAESAT s'inscrit dans le **Schéma Départemental de l'Autonomie 2023-2027** qui préconise le développement de solutions modulaires ou de logique de plateforme au sein de l'offre afin de faciliter la mise en place de parcours pour les publics.

Il reconnaît clairement la valeur ajoutée des SAESAT, notamment à destination des personnes vieillissantes – fiche Action n°21 « *Porter une attention sur le vieillissement des travailleurs en situation de handicap* » pour le renforcement des places proposées dans le département.

1.2. L'association gestionnaire ADPEP34

En 2013, l'association ADPEP34⁶ devient gestionnaire des ESAT et SAESAT du Mas de Prunet. Les Ateliers Kennedy intègrent une grande association porteuse de projets et d'une nouvelle dynamique organisationnelle et managériale.



Membre du réseau PEP, l'ADPEP34 inscrit son action dans le cadre du mouvement social et de la solidarité avec les publics les plus en difficulté, affirmant son engagement pour « *une société plus solidaire* ».

L'association ADPEP34 est gestionnaire de plusieurs établissements répartis par pôles : le pôle Politique Educative Vacances Loisirs Culture (établissements et services œuvrant dans l'animation et l'assistance pédagogique), le pôle Social (composé de deux MECS – Maison d'Enfants à Caractère Social), et le pôle Médicosocial (établissements et services organisés en dispositifs, accueillant enfants et adultes en situation de handicap – dont les ESAT et SAESAT AK et LBB).

L'ADPEP34 est impliquée dans la gestion de l'établissement :

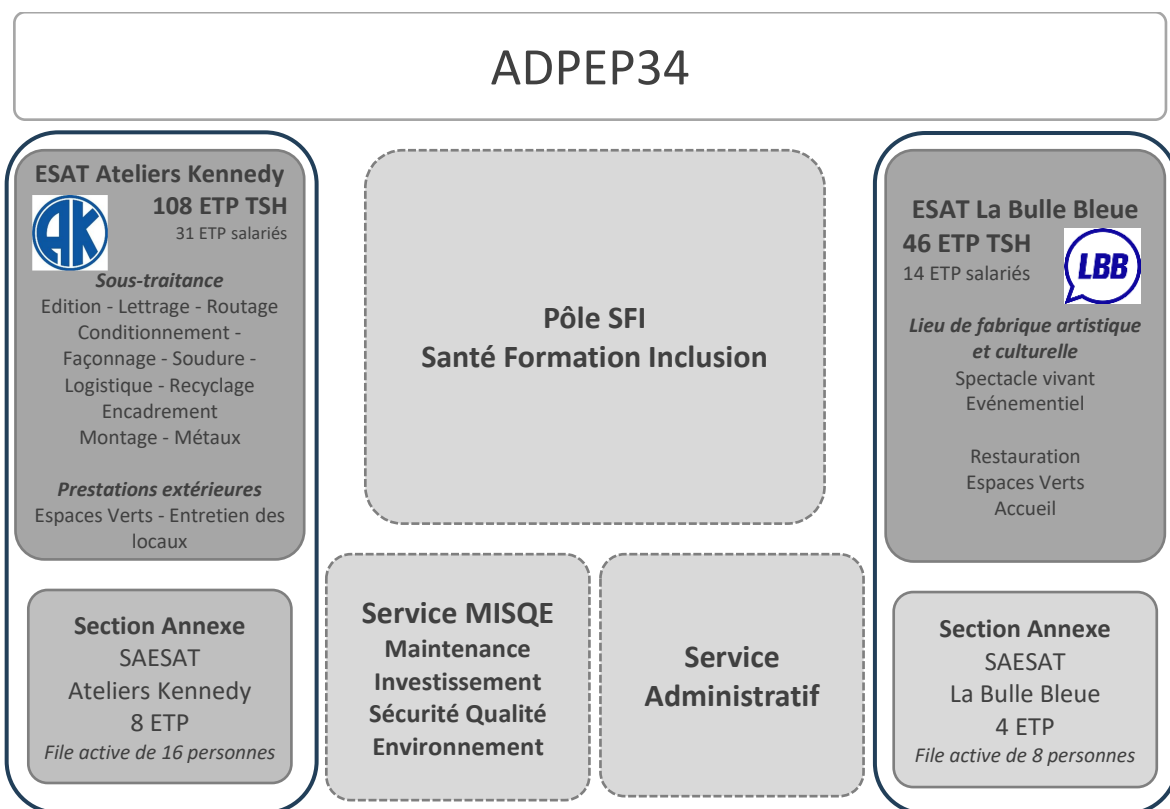
- La concertation entre le directeur général et l'équipe de direction du Dispositif est régulière ; le directeur général est également associé au fonctionnement et participe aux arbitrages et à la prise de décision. Il participe au recrutement des cadres.
- La mutualisation de moyens et le partage des compétences entre le siège et les établissements participe à la qualité de l'accompagnement des travailleurs – environnement de travail, prévention et gestion des risques, démarche Qualité....
- L'organisation de formations et de rencontres inter-établissements participent au développement des compétences de tous les professionnels, au bénéfice de la qualité de l'accompagnement des personnes.

⁵ Règlement Départemental de l'Aide Sociale 2021, en page 196 : « Les modalités détaillées de la mission confiée aux SAESAT sont décrites dans les conventions d'aide sociale établies entre le Président du Conseil départemental et le gestionnaire titulaire d'un arrêté d'autorisation ».

⁶ L'association ADPEP34 est présentée dans le Projet « Dispositif ESAT ».

1.3. Le Dispositif ESAT de l'ADPEP34

La SAESAT Ateliers Kennedy est une structure du Dispositif ESAT de l'ADPEP34. Ce Dispositif porte une dynamique singulière de partenariats et mutualisation de projets, de lieux et de moyens – cf. *projet d'établissement « Dispositif ESAT de l'ADPEP34 »*.



Le Dispositif ESAT permet d'optimiser l'accompagnement des travailleurs :

- Dans le cadre d'une **dynamique de projet et de lieu valorisant une approche inclusive de l'accompagnement**, basée sur une ouverture à et sur l'extérieur permanente.
Les activités de la Fabrique Artistique et Culturelle et du Chai du Mas de Prunet favorisent une dimension culturelle singulière de l'accompagnement.
Les activités de restauration permettent la prise de repas sur site dans un espace également ouvert au grand public.
- Dans le cadre de la **mutualisation de moyens** (locaux, équipements, parc automobile) et de compétences. La création en 2020 du Pôle Santé Formation Inclusion, transversal aux 4 établissements, est notamment venue consolider l'accompagnement médicosocial. Le service MISQE porte une dynamique d'évolution du site et des équipements
- Dans le cadre de « **passerelles** » avec l'ESAT et la SAESAT La Bulle Bleue – l'offre d'activités du Dispositif (somme des ESAT) permet une richesse d'opportunités professionnelles pour les travailleurs accompagnés.
Les **deux SAESAT** (Les Ateliers Kennedy et La Bulle Bleue) sont à l'écoute des besoins des travailleurs de l'ESAT, dans le respect de leur Projet Personnalisé d'Accompagnement : accueil, préparation à la retraite, remobilisation, répit, phase de réflexion pour préparer un

changement, une réorientation, sensibilisation artistique – dans le cadre de l’atelier « art plastique » conduit par un artiste en résidence.

1.4. L’ESAT Ateliers Kennedy

La SAESAT est articulée à l’ESAT. L’**organigramme**, présenté en [annexe 1](#) (page 35), permet de repérer les différents pôles et services en charge des processus d’activité. Les **fiches de poste** sont disponibles pour l’ensemble des professionnels de l’ESAT et de la SAESAT.

L’ESAT Ateliers Kennedy⁷ ouvre ses portes en **février 1965** et propose alors (et depuis) des activités principalement de sous-traitance, permettant aux personnes accompagnées de découvrir et exercer différents métiers au service de leur autonomie de vie.

L’établissement est aujourd’hui autorisé pour l’accueil de 108 personnes en Équivalent Temps Plein (ETP)⁸.

« Favoriser l’implication du travailleur en situation de handicap dans des activités professionnelles, au plus près des conditions ordinaires de travail, en soutenant collectivement une approche où l’humain prime sur l’économique, sans jamais en nier la réalité. C’est autour de cette autre place accordée à l’Homme, dans sa participation à une activité économique réelle que se positionne l’ESAT Ateliers Kennedy » - extrait de la brochure de présentation.



En 1995, la Section Annexe des Ateliers Kennedy est créée.

A son ouverture, l’activité de la SAESAT est centrée sur l’appui aux ateliers ; elle accueille alors beaucoup de jeunes (en sortie d’IME et d’IMPRO) et les accompagne à découvrir le travail de production.

Parallèlement, un atelier « travaux divers » est créé pour accueillir des personnes en fin de carrière professionnelle ou en souhait de réorientation. Cet atelier permet d’adapter le rythme et les exigences de travail, pour accompagner les personnes à préparer une « autre » vie, dont leur départ en retraite.

Enfin, les fonctionnements comme les activités ont peu à peu évolué pour apporter une valeur ajoutée à l’accompagnement des personnes en ESAT tout au long de leur parcours, en proposant des ateliers d’appui et de soutien au travail et à la vie professionnelle, et en offrant des espaces de répit et/ou de remobilisation dès que nécessaire.

⁷ L’ESAT Ateliers Kennedy dispose d’un projet d’établissement dédié.

⁸ Autorisation par Arrêté Préfectoral du 28 juillet 1992.



Aujourd'hui, la SAESAT Ateliers Kennedy :

- Accueille un **public mixte** de travailleurs, quel que soit l'âge ou le projet.
- Propose une **activité** quotidienne, avec support(s) de médiation différent(s) dans le rythme, les exigences et les modalités de mise en œuvre, et **transposable** à l'activité professionnelle ou au projet global de la personne.
- **Est en appui** tant des travailleurs (rythme adapté, répit, soutien, Pair-aidance) que des ateliers de l'ESAT (remobilisation, acquisition de compétences et habiletés transversales et transposables en atelier, approfondissement pour l'apprentissage et/ou la consolidation d'habiletés nécessaires à la production – gestes techniques).

2. LA SAESAT ATELIERS KENNEDY

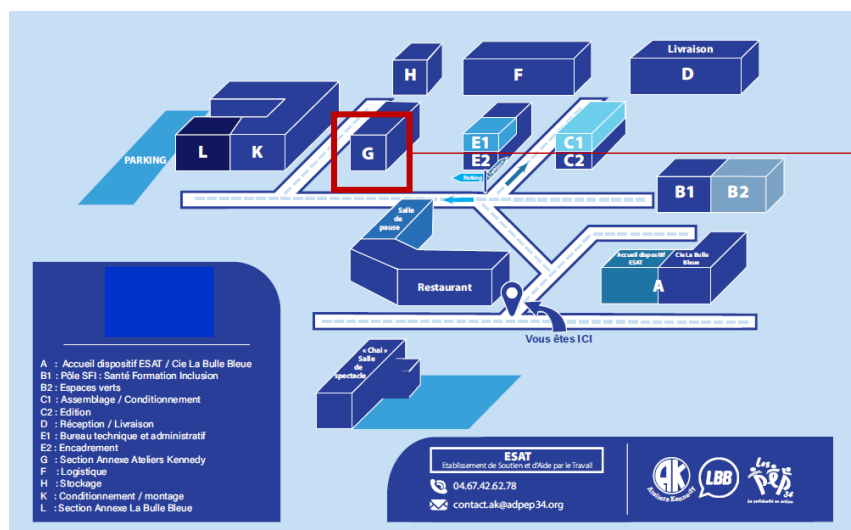
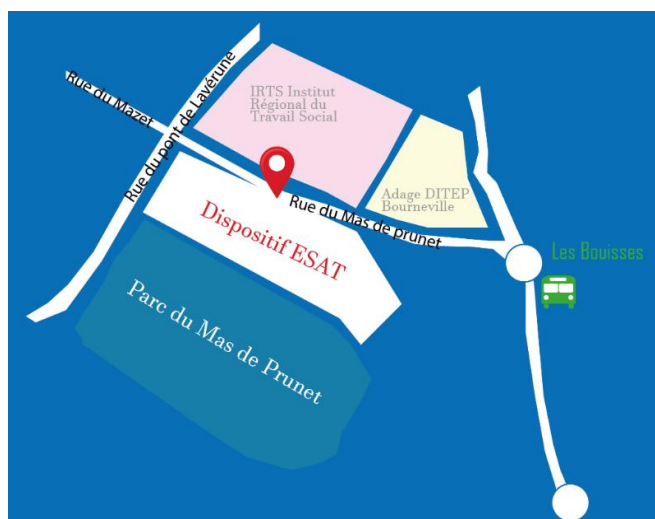
Nom	SAESAT Ateliers Kennedy
Coordonnées	285 rue du Mas Prunet – 34 070 Montpellier 04 67 42 62 78 – contact.ak@adpep34.org
FINESS	340015627
Autorisation	Arrêté du Président du Conseil Général de l'Hérault du 18/11/1993 portant autorisation d'ouverture. Arrêté du Président du Conseil Départemental du 20/12/2016 portant renouvellement de l'autorisation
Capacité	8 ETP – file active de 16 personnes.
Effectif salarié	1,59 ETP
Directrice	Delphine MAUREL
Organisme gestionnaire	ADPEP34
Statut	Association Loi 1901
Autorité de tarification	Conseil Départemental de l'Hérault

La SAESAT Ateliers Kennedy est située sur le **site du Mas de Prunet** (deux hectares arborés) à **Montpellier**.

Son accès est simplifié par la proximité des autoroutes.

Le site est bien desservi par les transports en communs : des lignes de bus et de tramway passent à proximité.

Huit bâtiments sont destinés à la production, aux côtés d'un bâtiment administratif, d'un bâtiment dédié à l'accompagnement médicosocial (pôle SFI), d'un réfectoire et d'un espace de pause.



SAESAT Ateliers Kennedy

2.1. Les missions

Les missions de la SAESAT Ateliers Kennedy s'inscrivent dans celles des ESAT, définies par la Circulaire NDGAS/3B n° 2008-259 du 1er août 2008 « relative aux Établissements et Services d'Aide par le Travail et aux personnes handicapées qui y sont accueillies ».

Extrait :

« Les ESAT sont confirmés dans leur statut d'établissement médicosocial assurant un soutien médicosocial et éducatif et offrant des activités à caractère professionnel à des personnes handicapées ayant une capacité réduite de travail. Les ESAT sont chargés d'offrir des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel aux personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent pas, momentanément ou durablement, de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée, et de mettre en œuvre ou de favoriser l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale » - Art. L. 344-2 et L. 344-2-1 du CASF.

Dans cette perspective, l'établissement met en œuvre ou favorise l'accès à « des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes handicapées » qu'il accueille – Art. L. 344-2-1 du CASF.

La **Section Annexe** (SAESAT) Ateliers Kennedy est également un établissement d'accueil non médicalisé, dont les missions se déclinent en trois axes :

- **Accueillir les jeunes, et plus largement les « nouveaux entrants » dans le monde professionnel :**
la SAESAT permet d'ajuster les organisations de travail pour découvrir un métier, appréhender les codes du monde professionnel, s'adapter à un rythme d'activité.
 - Des stages sont proposés pour faciliter l'intégration professionnelle, et/ou valider un projet professionnel.
- **Remobiliser les potentiels professionnels**, grâce à des activités sociales et para-professionnelles (ateliers, formations, entretiens individuels).
 - . La SAESAT propose un rythme d'activité moins intense, permettant un répit parfois nécessaire pour des personnes ne pouvant pas, temporairement ou durablement, travailler à plein temps – quelles qu'en soient les raisons (vieillesse, fatigabilité, troubles psychiques, problèmes de santé...).
 - . La SAESAT permet de proposer des activités contribuant à développer les acquis sociaux et professionnels, en valorisant la personne accueillie (activités culturelles, artistiques, créatives, sportives...).
- **Accompagner la transition vers un autre projet :** réorientation professionnelle et changement d'activité, sortie de l'ESAT dont la préparation de la retraite.

L'accueil – toujours⁹ à temps partiel (temps de travail aménagé entre l'ESAT et la SAESAT) – **est possible pour une durée maximale de 6 ans, renouvelable une fois, sur l'ensemble du parcours en ESAT.**

- Des « aller-retours » sont ainsi possibles tout au long du parcours, levier important de prévention de rupture de parcours.

« Sans la possibilité d'accueil à la SAESAT à un moment difficile de mon parcours professionnel, j'aurais certainement arrêté de travailler » – parole de travailleur.

- L'accueil en SAESAT est toujours transitoire, mais la temporalité possible est assez importante pour être ajustée pertinemment selon les besoins de la personne.

NOTA : L'accueil en SAESAT doit être un choix de la personne, car l'impact de « perte de rémunération » est à accepter.

- L'accueil en SAESAT se fait sur notification de la CDAPH ; toutefois, la SAESAT Ateliers Kennedy peut accueillir « sans notification » sur une courte période (stage, répit, raisons médicales limitant l'accueil en ESAT...) pour expérimenter l'accompagnement SAESAT et ainsi être levier à son acceptation. *La notification est alors demandée.*

En janvier 2024, 4 des 15 personnes accompagnées sont en attente de notification.

2.2. L'utilité sociale

La SAESAT Ateliers Kennedy s'inscrit dans les engagements portés par l'ADPEP34, et son Dispositif ESAT.

2.2.1. Permettre de (re)trouver du sens en lien avec le parcours professionnel

Les activités de la personne accompagnée sont aménagées **selon son projet personnalisé d'accompagnement**, entre un temps de travail en ESAT et un temps en SAESAT.

Cette organisation peut permettre :

- La réflexion autour de l'utilité du travail, parce que la période de « répit » permet une prise de recul favorable à une plus grande « acceptation » du travail et de ses contraintes, et ainsi à une remobilisation.
- L'acquisition de compétences transversales et transposables : la prise de distance permet de mieux repérer les compétences acquises et mises en œuvre tant en termes professionnels que dans la vie courante.

L'articulation avec la vie quotidienne est d'autant plus importante pour les personnes en transition vers une fin d'activité – incapacité de travail, préparation à la retraite... pour un épanouissement personnel.

⁹ Sauf dérogation, notamment pour des personnes en rupture professionnelle importante (retour d'arrêt longue durée, fragilités « psy » ...). L'accueil à temps presque complet ou complet est facilité par l'existence des deux SAESAT (AK – LBB) et leur organisation très étroitement articulée.

Retrouver du sens est important, grâce à un accompagnement qui s'appuie sur la « dialogique¹⁰ Plaisir – Travail » :

➔ Le travail : La SAESAT vient toujours en appui de la vie professionnelle, dans un « aller-retour » constant avec l'atelier.

La SAESAT est fondée sur l'engagement des travailleurs accueillis, dans un processus au service de leur parcours professionnel, *y compris pour certains, pour le conclure*.

➔ Le plaisir : La SAESAT s'appuie sur un triptyque fondamental

. Le collectif, qui permet d'appréhender l'altérité et le vivre ensemble grâce à des temps partagés et des rencontres dans des groupes hétérogènes, *même si l'accompagnement est personnalisé (projet)*.

. L'épanouissement par l'ouverture et le travail sur soi (avec une dimension « artistique » importante), nécessairement lié au « plaisir » qu'apporte l'activité. L'expérimentation sécurisée permet le droit à l'erreur et donc la progression.

. Le temps « détendu » parce que rythme allégé : « *donner du temps au temps* », sans exigence de production.

2.2.2. Permettre de (re)trouver une utilité sociale et une place dans la société

L'accueil en SAESAT intervient à des étapes clés de la vie professionnelle :

- Le début, générant parfois des inquiétudes quant à ses capacités à s'y inscrire alors même que l'activité professionnelle est un marqueur d'inclusion et un vecteur d'identité ;
- Le parcours, parsemé de questionnements, parfois de doutes, ou encore de souhaits de changement – interrogeant alors les choix réalisés et sa place en tant « qu'acteur de la cité » ;
- La fin, à laquelle il faut se préparer parce qu'une autre utilité sociale est possible.

« Aider l'autre, c'est se rendre utile. Et c'est important ! » – parole de travailleur.

La SAESAT valorise une dimension sociale d'entre-aide et de pair-aidance à chaque moment de l'accompagnement :

- Entre les personnes accompagnées au sein de la SAESAT Ateliers Kennedy : chaque personne est invitée à être attentif à l'autre, à l'accueillir et l'accompagner, à l'aider si nécessaire.

« La météo du matin permet quotidiennement de savoir comment va chacun, et de proposer une oreille attentive dans le groupe. » – parole de professionnel.

« Lors des ateliers, quand quelqu'un ne comprend pas quelque-chose, on peut lui expliquer ou lui montrer. » - parole de travailleur.

- Entre les travailleurs de la SAESAT Ateliers Kennedy et ceux de la SAESAT La Bulle Bleue : La diversité d'activités permet d'optimiser les accueils en fonction du projet de la personne et de ses besoins, et favorise la diversité de rencontres et de lien social.

« Entre les personnes et pour le groupe, l'entre-aide est souvent présente : « Le bon » en informatique explique comment mieux se servir de son smartphone ; le spécialiste en espaces verts entretient les abords pour qu'ils soient conviviaux pour

¹⁰ D'après les travaux d'Edgar MORIN « Réponse à René Thom. Au-delà du déterminisme : le dialogue de l'ordre et du désordre » dans Le Débat (N° 6), Gallimard, 1980 : Le terme de **dialogique** veut dire que deux ou plusieurs logiques, deux principes sont unis sans que la dualité se perde dans cette unité – « c'est la réalité de leur opposition et la nécessité de leur liaison ».

tous ; « le cuisto » accompagne les autres à bien se servir de la nouvelle gazinière... »
– parole de professionnel.

« En SAESAT, on peut « animer » un atelier parce qu'on a le temps de le préparer, d'expérimenter et même de se tromper. C'est valorisant de mettre ses compétences au service des autres et de leur permettre d'apprendre. » – parole de travailleur.

2.2.3. Participer à créer des opportunités de rencontres avec le milieu ordinaire

Les textes cadrant l'activité des ESAT et SAESAT insistent sur la finalité d'insertion des travailleurs en situation de handicap dans le milieu ordinaire, et notamment le milieu professionnel – cf. FICHE ACTION N°2 (page 31).

L'accompagnement au sein de la SAESAT s'inscrit pleinement dans cette orientation, en se définissant comme un « laboratoire d'expérimentations et d'expériences ».

Aussi, de nombreuses activités sont proposées en articulation avec l'environnement (« aller vers » et « faire venir ») :

- L'organisation ou la participation à des événements sur site, ouverts au grand public (journées « portes ouvertes », Marché de Noël, Fêtes de l'ESAT...).

Ces activités permettent la valorisation de soi et participent à développer confiance et projection dans l'avenir.

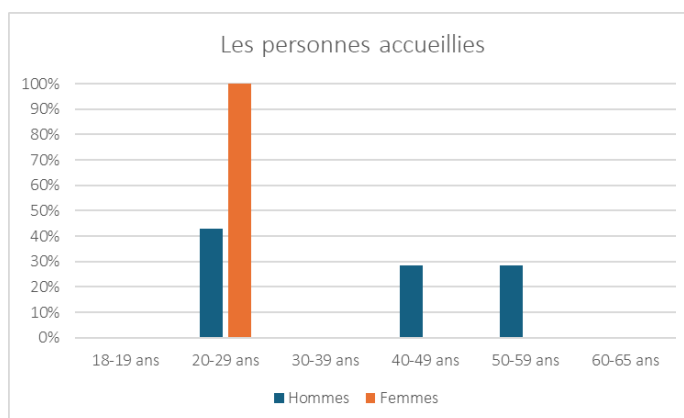
- La découverte de la vie sociale et culturelle dans le cadre de sorties ou de séjours – ces activités permettent de découvrir des possibles, de rencontrer d'autres personnes, d'expérimenter d'autres contextes.

Elles sont importantes pour prévenir l'isolement social, notamment « après le travail » (soir et week-end, retraite...). Elles favorisent l'apprentissage d'habiletés sociales et ainsi de développer l'autonomie et l'initiative de la personne.

2.3. Le public accompagné¹¹

En 2023, la SAESAT Ateliers Kennedy a accueilli :

- En moyenne 13 personnes à temps partiels (en majorité à mi-temps) – 15 personnes accueillies au 31/12/2023,
 - 5 stagiaires externes,
 - 9 stagiaires internes aux ESAT.
- Les stages sont organisés dans le cadre de convention, pour la découverte ou pour la réorientation.



¹¹ Données issues du rapport d'activité 2023.

La SAESAT s'est ainsi positionnée sur les trois axes qui lui sont confiés :

- . L'accueil des nouveaux entrants – en début de parcours professionnel, pour la découverte du monde professionnel et/ou d'un métier.
- . La remobilisation des travailleurs – qui concerne les personnes de tous âges, grâce à une période de soutien et de répit.
- . L'accompagnement de transition vers un autre projet.

Les accueils concernent jusqu'alors exclusivement des personnes travaillant dans l'un des deux ESAT du site. Une ouverture aux travailleurs d'autres ESAT peut être envisagée – cf. FICHE ACTION N°2 (page 31).

En 2023, l'accompagnement représente 1765 journées sur 227 jours d'ouverture.

2.4. L'organisation des moyens au service de l'accompagnement

L'équipe de la SAESAT Ateliers Kennedy est composée d'une éducatrice spécialisée et d'une monitrice éducatrice, sous la responsabilité de la cheffe de service médicosocial (pôle SFI).

Tout au long de l'accompagnement des personnes, une « régulation » est permanente ; ainsi, les professionnelles de la SAESAT travaillent en étroite collaboration avec :

- L'éducateur de la SAESAT La Bulle Bleue, en termes de définition, de construction et d'organisation des activités, pour permettre un accueil souple et adapté finement au projet des personnes.
L'articulation entre les éducateurs SAESAT permet également d'assurer une continuité d'accueil en cas d'absence de l'un d'eux.
- Les moniteurs d'ateliers, pour une articulation au service de la production (contacts mails, téléphone, rencontres pour échanges et ajustements dès que nécessaires).
- La cheffe de service du pôle SFI, qui est régulièrement sollicitée pour échanger sur une situation, ou pour rencontrer la personne si pertinent (« triangulation » institutionnelle).
- La psychologue, qui intervient auprès de l'équipe pour des éclairages cliniques, et auprès des travailleurs avec la possible animation de collectifs.
- La psychiatre, qui anime deux temps annuels de régulation avec les travailleurs, temps d'observation très riches permettant des éclairages intéressants pour ajuster les accompagnements.
- Les coordinatrices de parcours, dans le cadre du projet de la personne et l'articulation entre le projet personnalisé d'accompagnement, le projet professionnel et le projet de vie.
- Les chefs de service de l'ESAT Ateliers Kennedy et plus largement l'équipe de direction du Dispositif.

Depuis 2022, l'équipe de la SAESAT accueille un artiste en résidence, dont le travail et l'engagement sont une réelle plus-value aux activités, aux supports de médiation et à leur lisibilité (*nombreuses expositions sur le territoire pour exemple*).

L'organisation du travail s'appuie sur la « dialogique Hiérarchie – Symétrie ».

- ➔ Hiérarchie, parce que l'équipe est structurée par des liens, certains hiérarchiques (avec la cheffe de service SFI en responsabilité), d'autres fonctionnels (intervention des cadres techniques et fonction de régulation entre les professionnels).
- ➔ Symétrie – parce que la structure hiérarchisée ne doit jamais freiner la co-construction et le partage professionnel, pour que tous les professionnels soient dans une relation symétrique à l'autre, parce que complémentaires au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Les professionnels de la SAESAT s'appuient également sur un **réseau d'acteurs et de partenaires important**, du Dispositif ESAT de l'ADPEP34¹² ou plus spécifique à la SAESAT – [cf. annexe 2](#) (page 36).

La dynamique partenariale large et ouverte sur le territoire permet de répondre aux besoins et attentes des travailleurs selon leur projet personnalisé : travailler l'autonomie, l'accès à la culture et aux loisirs, l'ouverture sur le monde extérieur, les différents apprentissages autour de la dextérité, des capacités de concentration, des habiletés sociales – *autant de compétences transposables à la vie et au projet professionnel(le)*.

Les moyens mis à disposition de l'accompagnement des travailleurs s'appuient sur la « dialogique Organisation – Organique » :

- ➔ L'organisation est structurée autour de temps formalisés :

- . La réunion de fonctionnement (mensuelle) réunissant les professionnels des SAESAT et la cheffe de service SFI pour définir et planifier les activités.

- . La réunion clinique SAESAT – éducateurs des SAESAT, psychologue, coordinatrices de parcours et cheffe de service) pour la validation des bilans à 3 mois, le suivi des situations et des projets personnalisés.

- . Des réunions « projet » ESAT-SAESAT, auxquelles des partenaires peuvent participer (hébergement, SAVS...).

- . Des réunions avec les travailleurs – « café citoyen » quotidien, animé par les éducateurs.

- ➔ La dimension organique permet une souplesse de l'accompagnement et de ses organisations : « *Tout reste en mouvement* » pour toujours adapter finement les actions aux besoins des personnes.

La mutualisation entre les deux SAESAT est un appui à cette souplesse, car elle génère une diversité d'activités (et ainsi de « réponses aux besoins), à la fluidité car elle permet la continuité d'accueil et l'ajustement des temporalités.

« Il existe une véritable circularité dans les activités et dans le fonctionnement du service, rendant possible les modularités nécessaires à la personnalisation des accompagnements. » – parole de professionnel.

« L'organisation articulée des SAESAT permet une alternance « d'espaces contenant » tels que les ateliers, devant respecter règles et engagements, et « d'espaces flottants », rendant possible l'émergence de l'imprévu et de l'envie ponctuelle. » – parole de professionnel.

¹² Présenté dans le Projet du Dispositif ESAT de l'ADPEP34.

3. L'OFFRE DE LA SAESAT ATELIERS KENNEDY

3.1. Les principes de l'accompagnement

3.1.1. Favoriser l'expérimentation au service du projet professionnel et de vie

La SAESAT est un « **laboratoire** » d'expériences qui doit permettre à la personne « d'étayer » son parcours professionnel.

Ainsi, sont proposées des activités dont la finalité est de pouvoir expérimenter :

- Des nouveaux contextes d'apprentissage : culturel, artistique, technique... pour apprendre à sortir de sa « zone de confort » en toute sécurité, en s'appuyant sur un possible « droit à l'erreur ». *Ces expérimentations favorisent l'initiative et la confiance en soi.*

« Certaines activités permettent d'apprendre tout en s'évadant, en rêvant. J'ai beaucoup aimé les marionnettes sur le thème de la tendresse. » – parole de travailleur.

- Le « vivre ensemble » et l'altérité : si l'accompagnement est « personnalisé », il revêt une dimension collective importante, au sein de groupes hétérogènes (mixité, âge, parcours...). *Ces expérimentations sont d'autant plus importantes que « le groupe » est pour certains, très anxiogène et source de difficultés professionnelles.*

« Découvrir ensemble une activité est très enrichissant. » – parole de professionnel.

- Un autre rapport au temps, dans une temporalité plus « élastique » qui favorise tant le répit que les choix éclairés : le temps est donné autant que nécessaire, les horaires peuvent être ajustés. *Ces expérimentations favorisent la prise de décision en sécurité, hors de toute pression ou de « compétition » entre les travailleurs.*

« On est tous égaux à la SAESAT, mais différents. On n'est pas là pour se juger, mais pour se respecter... » – parole de travailleur.

3.1.2. Développer des habiletés transversales

La SAESAT vient en appui du projet professionnel, et le temps d'accompagnement est articulé avec le temps de production à l'ESAT.

L'accompagnement vise ainsi à développer des compétences transposables dans l'activité professionnelle, comme dans la vie courante :

- Des *habiletés motrices et de mobilité* : dextérité fine, structuration spatiotemporelle, déplacements – participe à maintenir une activité professionnelle malgré la fatigue ou l'usure.
- Des *habiletés organisationnelles et de gestion* : flexibilité, adaptabilité, respect du cadre, respect du rythme (quotidien, hebdomadaire...), projection dans le temps (organisation des rendez-vous – à transcrire, à honorer), gestion d'un budget...
- Des *habiletés sociales* : savoir entrer en relation, prévenir l'isolement social, s'exprimer, écouter, faire preuve de respect et tolérance – acceptation du handicap (le sien / celui des autres), apprendre la solidarité et l'entre-aide, savoir repérer et respecter un cadre...
- Des *habiletés d'autodétermination* : penser par soi-même – réfléchir, critiquer, défendre un point de vue, développer le choix éclairé, développer la prise d'initiative, prendre confiance, s'étonner de ses capacités – oser sortir de sa zone de confiance.

- Des *habiletés pour prendre soin de soi et de sa santé* : prendre conscience de ce qu'est la santé globale et de ses enjeux, avoir une bonne hygiène de vie – nutrition, sport, bien-être...

3.1.3. Consolider l'engagement des personnes

Les activités sont définies par l'équipe – et de plus en plus en co-construction par les deux SAESAT. Elles sont planifiées, pour permettre une temporalité définie et lisible.

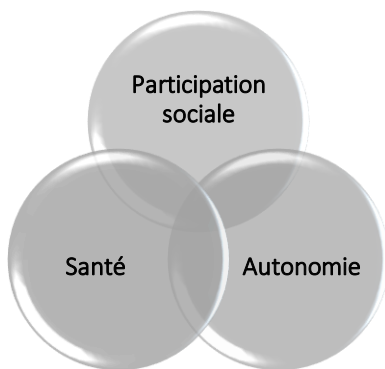
Les activités sont choisies par les travailleurs, dans le cadre de leur projet personnalisé, autour d'objectifs définis, au service de leur parcours.

Chaque inscription « engage » la personne :

- Au trimestre : le planning des activités récurrentes est affiché au sein des locaux de la SAESAT – *l'inscription à une activité se fait toujours pour une période de 3 mois minimum.*
- A la semaine : le planning des périodes paires et impaires permet une *lisibilité à court-terme favorable à la projection dans le temps et à l'organisation individuelle.*
- Pour un « temps fort » : certaines activités sont proposées quotidiennement sur une temporalité très courte – *la « mono-activité » s'inscrit dans un rythme atypique, venant convoquer les capacités de concentration et d'engagement exclusif.*

3.2. Les activités proposées

La SAESAT propose des **prestations d'accompagnement** cohérentes avec la nomenclature des prestations SERAFIN PH¹³, à travers des activités principalement collectives – même si les temps individuels restent importants, visant à travailler :



- **L'autonomie** – au travail et dans la vie courante et viser l'émancipation de la personne (gestes du quotidien, mobilité droits et devoirs, pensée critique...) ;
- La **participation sociale** – devant servir la vie de citoyen (règles et codes sociaux, vie sociale) comme la vie professionnelle (relation à autrui, respect du cadre), avec une ouverture à la culture ;
- La **santé** – parce que « être en santé » participe à l'engagement professionnel durable et à l'épanouissement personnel.

¹³ SERAFIN PH : Services et Établissements – Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées / La réforme propose une nomenclature des besoins des personnes et une nomenclature des prestations, définissant les actes d'accompagnement à réaliser en interne ou en externe pour répondre aux besoins exprimés. SERAFIN PH propose ainsi un langage commun et partagé.

Ces temps de partage collectifs au sein d'ateliers organisés en interne ou en externe, menés par les professionnels des SAESAT ou des partenaires, représentent des supports éducatifs étayant les personnes sur les différents savoir-être et savoir-faire, indispensables prérequis quand on s'inscrit dans un projet professionnel à plus ou moins long terme.

L'offre d'ateliers est en constante réflexion – cf. FICHES ACTION N°1 et N°2 (pages 29 et 31).

« La SAESAT nous montre le chemin pour qu'on fasse ensuite seul. » – parole de travailleur.

Les modalités de mise en œuvre des activités sont variées :

- **Des activités « socles »**, proposées tout au long de l'année. Elles constituent un support important pour l'ensemble des habiletés visées, par leur thématique et/ou par leur permanence. Elles sont généralement animées par les éducateurs de la SAESAT, avec ou sans l'appui de partenaires.
- **Des activités « périodiques »**, organisées à certaines périodes, en fonction de la disponibilité ou de l'offre des partenaires. Elles concernent principalement des thématiques artistiques, culturelles et de santé, sous la forme d'ateliers ou de sorties.
NOTA : certaines activités de la Compagnie La Bulle Bleue peuvent être ouvertes aux travailleurs des SAESAT.
- **Des activités « temps forts »**, souvent mutualisées avec la SAESAT La Bulle Bleue, organisées sur quelques jours, en fonction des opportunités de partenariats – artistes en résidence, événement particulier...

Les activités de la SAESAT Ateliers Kennedy sont organisées en groupes à effectif important (jusqu'à une quinzaine de personnes) ; certaines activités nécessitent la mise en place en demi-groupes – elles sont ainsi proposées une fois par semaine.

Les activités, dans leur variété et leur organisation, s'appuient sur la « dialogique Penser – Agir ».

➔ Penser – parce que toute activité doit permettre de développer les capacités de réflexion des personnes, soit dans le cadre d'une conception (d'activité, d'atelier – parce que les travailleurs sont partie prenante de leur accompagnement), soit dans le cadre d'une mise en œuvre (réfléchir pour débattre, réfléchir pour proposer et argumenter, réfléchir pour faire ses propres choix).

➔ Agir – parce que toute activité doit permettre la mise en mouvement, la mise en action, et l'apprentissage par « le faire », même si parfois il est nécessaire de « faire avec ».

Toutes les activités, quelles qu'elles soient, font l'objet d'un « **projet d'atelier** » : document formalisé – à systématiser, définissant précisément :

- . Les objectifs de l'activité,
- . Les compétences visées,
- . Les modalités de réalisation – rythme, durée des séances, lieu de réalisation, mobilisation de partenaires...
- . Les modalités d'évaluation des « impacts » – compétences acquises, évolution de la personne dans ses comportements, évolution de la situation de la personne...

			Personnes ressources		Habilités visées				
Activités			Equipe SAESAT	Partenaires	Habilités motrices	Habilités Organisationnelles	Habilités sociales	Autodétermination	Prendre soin de soi Et de sa santé
Activités sociales	Atelier Cuisine et activités ménagères / Atelier Pâtisserie	1 fois par semaine – 8 personnes Objectif : Concevoir et réaliser des menus équilibrés – plaisir et santé.	✓ Dont travailleurs	Diet.	✓	✓	✓	✓	✓
	Café citoyen du matin	Tous les matins – ensemble du groupe Objectifs : Echanger, parler de son humeur du jour, désamorcer les tensions le cas échéant, évoquer des thématiques variées (bienveillance et maltraitance, éthique, respect d'autrui...).	✓			✓	✓	✓	✓
	KALBBAS café – « le café solidaire »	Tous les 15 jours ET événements spécifiques Objectif : Proposer un espace convivial géré par les travailleurs pour tous les travailleurs.	✓		✓	✓	✓	✓	
	Ateliers manuels et créatifs (couture, papier mâché, déco repas à thème...) et marché de Noël	Hebdomadaires – ensemble du groupe Objectifs : Créer, proposer, animer le site, travailler la dextérité, découvrir des gestes techniques, exposer / vendre ses créations	✓		✓	✓	✓	✓	
	Atelier Arts plastiques	Ateliers variés construits autour d'un projet artistique global, conduit tout au long de l'année.	✓	Artiste en résidence	✓	✓	✓	✓	✓
	Atelier Marche / marche nordique	Une fois par semaine – parfois mutualisé avec LBB. Objectif : travailler la mobilité, pratiquer l'activité physique, partager une balade.	✓		✓		✓	✓	✓
	Atelier ART-DIT	Atelier artistique thématique – en groupe complet Objectif : créer pour exposer – exposition collective.	✓	ADPEP34	✓	✓	✓	✓	
	Séances d'ostéopathie (mensuelles)	Activité individuelle – possiblement ouverte à l'ensemble des travailleurs (SAESAT et ESAT)		Ostéo	✓	✓			✓
	Activités éco-responsables Atelier LPO (oiseaux), tri des déchets, compost...	Objectif : développer la citoyenneté, l'utilité sociale, les bons gestes du quotidien.	✓	LPO	✓	✓	✓	✓	✓

	Atelier professionnel	Une fois par semaine en groupe complet Objectif : présenter et échanger sur une thématique professionnelle (contrat de travail, bulletin de rémunération, prévenir de son absence du travail, poser ses congés...)	✓			✓	✓	✓	
Activités périodiques	Sorties culturelles (trimestrielles) : musée, expositions, sorties en bateau, sorties au marché...	Organisée en groupe complet – possiblement mutualisée avec LBB. Objectifs : découvrir, prévenir l'isolement social (aujourd'hui et plus tard), lever les freins et les appréhensions, changer de contexte, rencontrer d'autres personnes...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Sorties citoyennes (mensuelles) : Ludothèque, archives départementales...		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Ateliers d'expression : Calligraphie chinoise, réalisation de clip, musicothérapie...	Organisés par période / cycle. Objectifs : . Découvrir, créer, s'exprimer de différentes manières... . S'inscrire dans des projets culturels d'envergure – exemple des projets financés par la DRAC et l'ARS « Culture Handicap Santé Dépendance » et le projet « Viser la Lune » intégralement porté par les SAESAT.		✓	✓	✓	✓	✓	
	Ateliers artistiques : Théâtre (Cie Primesautier), musique...			✓	✓	✓	✓	✓	
	Ateliers « activité corporelle » : self-défense, gymnastique douce (mutualisée avec LBB) ...	Organisés par période / cycle. Objectif : découvrir, s'exprimer de différentes manières...	✓ Dont travailleurs	✓	✓		✓	✓	✓
	Atelier informatique	Objectif : mieux utiliser les outils numériques – création de CV, documents, recherche internet...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Ateliers chez les partenaires	Participation individuelle (avec accompagnement par l'éducateur SAESAT) ou collective à des activités organisées par d'autres structures (ATO, GEM, ITEP, autres SAESAT...) Objectifs : découvrir de nouvelles activités, changer de contexte, rencontrer d'autres personnes...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
« Temps forts »	Artiste en résidence	Une seule activité organisée sur quelques jours / une semaine – ex : confection de marionnettes et spectacle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Événement particulier	Organisation et/ou participation et/ou animation : les journées Portes Ouvertes, les 10 ans de LBB, la Fête des Ateliers Kennedy, le Festival « regards croisés » de Saint-Malo...	✓		✓	✓	✓	✓	

3.3. L'accompagnement des personnes

3.3.1. Le processus d'accompagnement

Le processus d'accompagnement est ponctué d'étapes :

- La phase d'orientation et de préparation de l'admission.

L'admission à la SAESAT est liée au **Projet Personnalisé d'Accompagnement** de la personne et des objectifs définis, dans le cadre de son activité à l'ESAT (Contrat d'aide et de soutien par le travail).

➔ Une rencontre est organisée avec le travailleur, le moniteur d'atelier et la cheffe de service SFI pour évoquer l'orientation SAESAT et sa valeur ajoutée, et le fonctionnement.

L'accompagnement de la SAESAT est toujours un « appui » au parcours professionnel à l'ESAT et à la réalisation du projet de la personne. Il ne se met en œuvre qu'avec son accord – « consentement éclairé ».

➔ L'arrivée de la personne est préparée – annonce aux travailleurs de la SAESAT, élaboration d'un premier planning d'activité articulé avec le travail en ESAT...

- La phase d'accueil et d'observation, d'une durée de 3 mois, permet le recueil des attentes.

L'accueil est une phase importante car il conditionne la relation de confiance entre la personne et l'équipe SAESAT, entre la personne et le groupe.

« On accueille toujours chaleureusement pour que la personne soit rassurée et apaisée, pour échanger, permettre la discussion » – parole de travailleur.

➔ Un planning est proposé pour cette période, pour favoriser autant les expérimentations d'activités que l'évaluation des capacités et des potentiels.

➔ Un **bilan à trois mois** est co-construit par la personne et l'équipe SAESAT :

. Entretiens pour formaliser l'évaluation partagée des savoir-faire, des savoir-être et des difficultés de la personne.

. Réunion en équipe pluridisciplinaire SAESAT pour valider ou non le projet SAESAT et en définir les axes de travail.

. Rencontre tripartite dans le mois suivant – travailleur, éducateur SAESAT, moniteur d'atelier pour échange sur les éléments bilantés et l'articulation avec le PPA en cours.

Ce bilan doit être consolidé – cf. **FICHE ACTION N°1** (page 29).

- La phase d'accompagnement, en étroite articulation avec l'activité professionnelle en ESAT.

L'accompagnement s'appuie sur le PPA en cours et le bilan SAESAT à trois mois, puis sur le PPA évalué et actualisé en équipe pluridisciplinaire ESAT-SAESAT tous les 18 mois.

➔ Les **plannings** sont établis au trimestre, rappelés à la semaine (affichage) – ils constituent des repères importants pour les travailleurs.

➔ Un **PPA** commun est élaboré, évalué et révisé conformément au processus défini au sein du Dispositif ESAT, intégrant les professionnels de la SAESAT :

. Entretiens réguliers avec la personne (moniteur d'atelier, éducateur SAESAT, psychologue) ;

. Réflexion en réunion pluridisciplinaire (médecin psychiatre, psychologue, cheffes de service production et médicosocial, coordinatrice de parcours et moniteur d'atelier, éducatrice référente SAESAT) pour évaluer les actions envisageables ;

- . Rédaction du PPA par le moniteur d'atelier ;
- . Echanges pour modification éventuelle et validation, lors d'une rencontre entre la personne (accompagnée par la personne de son choix si elle le souhaite), le moniteur d'atelier, l'éducatrice SAESAT et la coordinatrice de parcours.

- La phase de sortie de la SAESAT.

Tout au long de l'accompagnement, la sortie de la SAESAT fait l'objet d'un questionnement constant. L'accompagnement à la sortie est ajusté aux objectifs du projet.

- ➔ La sortie est intégrée au bilan du PPA de la période, lors de la réunion planifiée – *même si la sortie est travaillée dès lors qu'elle est décidée.*

La sortie de la SAESAT peut être liée :

- . A la(ré)intégration d'un atelier à temps complet – la sortie est progressive, par des aménagements évolutifs des temps ESAT-SAESAT.
- . Au départ du travailleur pour cause de changement d'établissement, de réorientation de parcours (arrêt du travail) ou de retraite.

Dans ce cas, tous les temps SAESAT sont mobilisés à la préparation d'une nouvelle « page de vie professionnelle » hors de l'ESAT, afin de prévenir les ruptures de parcours (mise en place de « stages » dans le nouvel établissement le cas échéant) et l'isolement social (ouverture accrue à des activités extérieures).

- ➔ Un temps fort de sortie est organisé selon le souhait de la personne (festif ou non).

Orientation de la personne vers la SAESAT

1. Proposition d'orientation dans le cadre du PPA de la personne

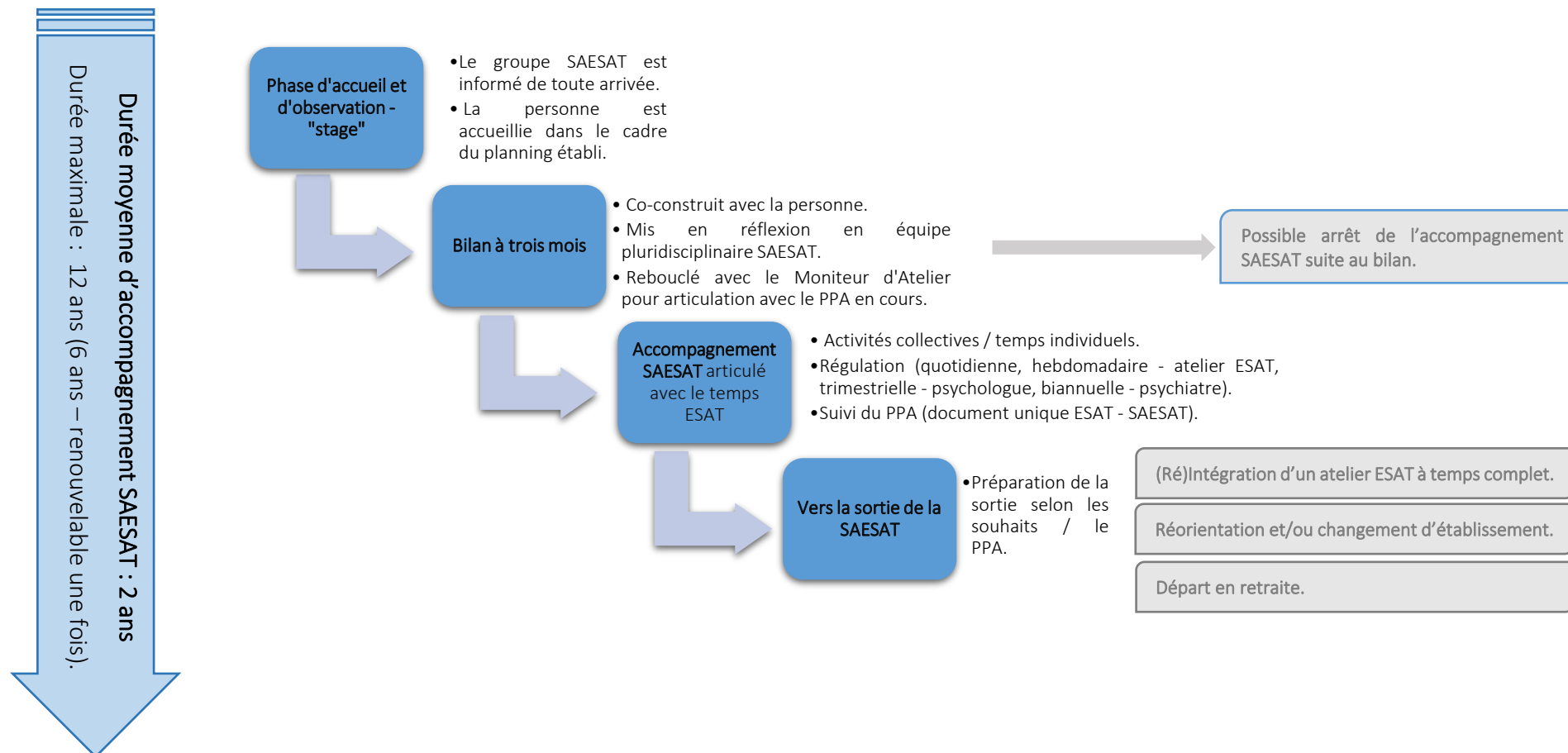
. Rencontre de la personne par la cheffe de service SFI et le professionnel accompagnant (Moniteur Atelier ESAT ou professionnel autre établissement – IME...).

. Présentation de la SAESAT et de l'accompagnement.

2. Demande de notification SAESAT à la MDPH si nécessaire.

3. Validation par la personne de la proposition – consentement éclairé.

4. Préparation du planning d'accompagnement – articulation des temps ESAT et SAESAT.



3.3.2. Les modalités de l'accompagnement

L'accueil à la SAESAT est à temps partiel, articulé avec le temps de travail à l'ESAT.

La démarche d'appui concerne toujours l'accompagnement de formation et l'accompagnement au travail ; elle est modulable selon le projet personnalisé :

- **En termes de jours d'accueil** – la personne est accueillie à temps partiel, de 1 à 3 jours par semaine.

NOTA : les jours et horaires d'accueil à la SAESAT Ateliers Kennedy sont définis en cohérence avec le processus d'accompagnement proposé, et avec les horaires de production de l'ESAT – horaires fixes en journée, même si l'accueil peut être adapté selon les besoins.

Lundi : accueil collectif fermé – Accueil individualisé sur l'extérieur ou appui du moniteur d'atelier du travailleur sur l'atelier.

Mardi : accueil collectif fermé – Réunion d'équipe le matin et accueil individualisé sur l'extérieur ou appui du moniteur d'atelier du travailleur sur l'atelier l'après-midi.

Mercredi / jeudi / vendredi : Accueil des personnes accompagnées en SAESAT.

- **En termes d'activités :**

. L'alternance d'ateliers « techniques et professionnels », d'ateliers « sociaux » et d'espaces de parole permet à chacun de travailler les compétences et habiletés nécessaires à l'atteinte de ses propres objectifs.

. L'alternance de temps collectifs (ateliers, sorties, groupes de régulation...) et de temps individuels (avec l'éducateur, avec le psychologue...). Des temps d'immersion au sein de l'atelier de production de l'ESAT sont également proposés, temps privilégié d'appui de l'éducateur SAESAT dans l'environnement de travail, en articulation avec le moniteur d'atelier.

NOTA : 2 journées par semaine sont consacrées au suivi individualisé et à la coordination des équipes ; aucun accueil collectif n'est organisé sur ce temps.

L'accompagnement proposé s'appuie sur la « dialogique Individuel – Collectif ».

➔ Individuel – parce que chaque accompagnement est respectueux de la personne et de ses souhaits, personnalisé à partir des besoins repérés et évalués dans le cadre d'un bilan partagé. Des temps individuels permettent un suivi ajusté et une mise au travail sécurisée du travailleur quant à ses freins et difficultés, et des échanges en toute confidentialité.

➔ Collectif – parce que l'accompagnement repose en majeure partie sur des temps collectifs, visant l'émulation, le lien social et l'apprentissage de l'altérité. Ces espaces doivent être tout autant respectueux de la dignité et de l'intimité de chacun des participants.

La proximité quotidienne des éducateurs de la SAESAT avec les travailleurs permet **une « clinique du lien et de la relation »**, essentielle au travail engagé de co-construction et de mise en mouvement.

Cette approche repose sur l'idée que c'est grâce aux liens et relations qui la structurent, que la vie psychique trouve son expression possible. Elle est ainsi un fondement de l'accompagnement à la SAESAT, et s'appuie sur une fonction constante de régulation :

- Une régulation quotidienne portée par l'éducateur auprès du travailleur : La « météo du matin » est un temps collectif d'expression ; elle est un levier important de ce travail de régulation, car

elle permet d'observer et de recueillir les éléments à éventuellement réguler, en groupe (et par le groupe) ou en individuel.

- Une régulation a minima hebdomadaire entre l'éducateur de la SAESAT et le moniteur d'atelier de l'ESAT, afin d'articuler finement les accompagnements. Cette articulation pourra être optimisée – cf. FICHE ACTION N°1 (page 29).

Le « *suivi en immersion* » au sein de l'atelier, temps individuel de l'éducateur SAESAT auprès du travailleur, permet une évaluation régulière des capacités et des progrès, et un étayage du moniteur d'atelier sur le temps de production (médiation).

- Une régulation trimestrielle dans le cadre d'un entretien planifié avec l'éducateur SAESAT.
- Une régulation régulière conduite par la psychologue lors de rencontres avec l'éducateur SAESAT, et de rencontres individuelles avec les personnes accueillies.
- Une régulation biannuelle conduite par la psychiatre, lors de rencontres collectives des travailleurs.

L'accompagnement est formalisé – **traçabilité dans le dossier unique de la personne** :

- ✓ Le recueil des attentes s'appuie sur des rencontres. Il est tracé dans le bilan à 3 mois ; l'ensemble des volets de l'accompagnement est abordé, tout comme l'appréhension du pouvoir d'agir et les capacités d'autodétermination.
- ✓ Le bilan à trois mois formalise l'évaluation qualitative des savoir-faire et des savoir-être, et confirme ou non l'accueil en SAESAT, accueil qui peut être accepté ou non par la personne. Dans le cas d'une demande initiale ou de renouvellement de notification, un bilan socio-éducatif est réalisé conjointement par le moniteur d'atelier et l'éducateur SAESAT en amont des réunions du PPA. Il est transmis à la MDPH.
- ✓ Le PPA est formalisé et signé par le travailleur – *le PPA est renouvelé tous les 18 mois.*

4. LES ORIENTATIONS A 5 ANS – FICHES ACTIONS

4.1. La consolidation des fonctionnements de la SAESAT

La dynamique impulsée ces deux dernières années a conduit les deux SAESAT à fonctionner en articulation étroite, au bénéfice de l'accompagnement des personnes.

Aussi, les fiches Action définies pour les 5 années à venir concernent la SAESAT Ateliers Kennedy et la SAESAT La Bulle Bleue, pour un développement stratégique cohérent.

4.1.1. Optimiser les outils de l'accompagnement.

FICHE ACTION 1 – LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT		
Objectifs :	• Améliorer la qualité de l'accompagnement proposé à la SAESAT. • Développer la dynamique inter-SAESAT. • Renforcer l'articulation entre la SAESAT et l'ESAT.	
Acteurs concernés	– Professionnels de la SAESAT – Travaillleurs en situation de handicap – Equipe du pôle SFI – Acteurs du territoire – Montpellier. – Moniteurs d'atelier	
Actions – Moyens à mettre en œuvre	Acteurs	Echéances
1.1. Consolider les pratiques d'évaluation tout au long du parcours <u>Enjeux</u> : L'accompagnement, pour être toujours finement ajusté aux besoins individuels, repose sur des évaluations constantes des compétences, habiletés, et difficultés des personnes. Les temps d'évaluation sont aujourd'hui repérés et pluridisciplinaires pour permettre un croisement des regards. Il convient de consolider les pratiques en les outillant. <u>Objectifs</u> : Objectiver et outiller les évaluations – techniques ou cliniques. <u>Points de travail</u> : ➡ Optimiser le bilan à trois mois : . Intégrer dans la période d'observation des évaluations « sur poste » (atelier) – dimension technique ; . Elaborer un outil proposant des items définis et lisibles d'éléments de savoir-être – dimension comportementale et relations à autrui. . Systématiser un temps tripartite entre la personne, la SAESAT et le MA : temps fort institutionnel pour « valider » le projet SAESAT. ➡ Outiller l'articulation avec le moniteur d'atelier : . Mobilisation d'outils identiques (à élaborer ?) d'évaluation sur poste (croisement des regards sur des items similaires) ; . Permettre l'évaluation par le moniteur d'atelier des activités en SAESAT – « invitation régulière sur des ateliers SAESAT ». ➡ Systématiser un entretien individuel trimestriel avec le travailleur : dynamique impulsée par l'éducateur, en dehors d'une réponse aux sollicitations, avec compte-rendu dans le DU. ➡ Optimiser (formalisation) les retours d'analyse clinique de la psychiatre – suite aux ateliers et temps de régulation conduits. <u>Eléments d'évaluation</u> : taux de réalisation des entretiens trimestriels, nombre d'évaluations sur poste traçabilité améliorée des évaluations, mobilisation de grilles permettant d'objectiver et de suivre les progrès.	CDS SFI Equipes SAESAT Moniteurs Atelier Educateur SAESAT CDS SFI Psychiatre	2024-2026

1.2. Développer l'offre d'ateliers <u>Enjeux</u> : L'accompagnement de la SAESAT est toujours en appui du parcours de la personne, parcours professionnel (dans le cadre de son activité à l'ESAT), et parcours de vie (notamment pour accompagner une transition). L'organisation des ateliers – rythme, cycles... comme les contenus – thématiques, sont autant de leviers pour viser l'autonomie, la participation sociale et le bien-être individuel. <u>Objectifs</u> : . Elargir les opportunités de consolidation et/ou de développement des compétences et habiletés. . Consolider le « faire équipe » entre les deux SAESAT, au service de l'accompagnement des personnes. <u>Points de travail</u> : ➤ Elargir l'offre thématique d'activités : . Développer l'offre « Cuisine » (notamment pour les activités socles de la SAESAT LBB) en articulation avec l'atelier LBB (pair-aidance). . Développer les ateliers Théâtre avec les comédiens et comédiennes de la Compagnie. . Proposer des activités autour des <i>compétences numériques</i> – informatique, Internet, réseaux sociaux (avec renouvellement des équipements informatiques de la SAESAT, soutien et appui à l'utilisation, visite de lieux d'appui à la fracture numérique – partenaires). . Développer les <i>activités tournées vers l'extérieur</i> – dans le cadre de la réforme des ESAT, sur les temps SAESAT (activités en immersion, stages) – <i>activités aujourd'hui portées principalement par les coordinatrices de parcours</i>. ➤ Elaborer conjointement (deux SAESAT) le planning trimestriel d'activités : . Instaurer <i>deux temps forts d'équipes</i> (janvier – juillet) pour établir un bilan de la période (cycles d'activités, mobilisation, fonctionnement du service...). ⇒ Préparation de ces temps de bilans avec les travailleurs (en groupe ou en individuel). ⇒ Formalisation pouvant participer à alimenter le rapport annuel d'activité (valorisation des actions médicosociales et des temps d'accompagnement et de clinique). . Réfléchir une <i>offre trimestrielle AK – LBB – mutualisée</i>, à partir des bilans d'activités conduits : activités socles, périodiques, « temps forts » et modalités d'inscriptions. <u>Éléments d'évaluation</u> : Nombre d'ateliers, taux de participation des travailleurs SAESAT.	Equipes SAESAT Partenaires CDS SFI Equipes SAESAT	2025-2027 2025-2029
---	--	-----------------------------------

4.1.2. Consolider la « fonction Ressource » des SAESAT pour le parcours des personnes.

FICHE ACTION 2 – LA FONCTION RESSOURCE DES SAESAT			
Objectifs :	• Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement de la SAESAT – l'orientation proposée n'est parfois pas comprise et/ou acceptée par les personnes, par manque de connaissance et de compréhension des apports possibles. • Ouvrir le champ des possibles pour tous travailleurs accueillis sur le Dispositif ESAT, en termes d'activités et de participation sociale – événements, projets... • Elargir les articulations possibles avec l'environnement extérieur dans le cadre du parcours des travailleurs.		
Acteurs concernés	– Professionnels de la SAESAT – Equipe du pôle SFI – Moniteurs d'atelier – Travailleurs en situation de handicap – Réseau des ESAT et SAESAT du territoire – Autres acteurs du territoire.		
Actions – Moyens à mettre en œuvre		Acteurs	Echéances
<u>2.1. Ouvrir l'offre d'ateliers SAESAT à l'ensemble des travailleurs ESAT</u> <u>Enjeux</u> : Donner « à voir » ce que l'accompagnement de la SAESAT rend possible en termes d'acquisition / de consolidation d'habiletés transposables à la vie professionnelle comme à la vie courante, afin que chacun perçoive plus clairement ses apports. <u>Objectifs</u> : Elargir les opportunités de consolidation et/ou de développement des compétences et habiletés de chaque travailleur. <i>Point de vigilance : La proposition d'activité au sein des ateliers pour les travailleurs non accueillis à la SAESAT ne doit pas être préjudiciable à l'accompagnement des personnes accompagnées par la SAESAT.</i> <u>Points de travail</u> : ➤ Outiller l'ouverture de certains ateliers à l'ensemble des travailleurs de l'ESAT : . Identifier les ateliers pertinents à « ouvrir » à l'inscription – selon les objectifs et les compétences visées. . Communiquer en interne sur l'offre et les modalités d'inscription (à destination des ateliers). ➤ Participer à développer les activités tournées vers l'extérieur – dans le cadre de la réforme des ESAT (activités en immersion, stages, activités de la Compagnie LBB et spectacles) – <i>activités aujourd'hui portées principalement par les coordinatrices de parcours.</i> <u>Eléments d'évaluation</u> : Nombre d'ateliers, nombre d'activités à l'extérieur, taux de participation des travailleurs ESAT.		CDS SFI Equipes SAESAT Pôle SFI Equipes SAESAT	2026-2029
<u>2.2. Consolider le rôle important des SAESAT dans la vie du site</u> <u>Enjeux</u> : Certaines activités ou projets portés par les SAESAT sont mises en œuvre au profit de la vie du site et des travailleurs – KALBBAS Café, Animations et prise en charge des décorations lors d'événements singuliers. <u>Objectifs</u> : Renforcer cette fonction, qui donne l'opportunité aux travailleurs de la SAESAT d'avoir une réelle utilité sociale voire de production et de gestion (pour les activités « auto-gérées »), et aux acteurs du site de travailler dans un environnement dynamique et convivial, notamment dans le cadre du projet Tiers-Lieu porté par le Dispositif.			

<i>Point de vigilance important : Les SAESAT ne sont pas « les animateurs » du site, mais bien des acteurs d'une vie professionnelle riche et adaptée aux enjeux de compétences des personnes accompagnées.</i> <u>Points de travail :</u> ➤ Développer le portage de projets « transversaux » - tels que « Viser la Lune » dans le cadre de Culture Handicap Santé Dépendance. ➤ Systématiser pour chaque atelier SAESAT – fiche « projet », les possibilités de mobilisation à des fins d'animation du site. <u>Eléments d'évaluation :</u> Nombre d'animations portées par les SAESAT, taux de participation des travailleurs ESAT.	CDS SFI Equipes SAESAT Pôle SFI	2026-2029
<u>2.3. Consolider les possibilités de parcours</u> <u>Enjeux :</u> Les deux SAESAT accueillent uniquement des travailleurs des ESAT du Dispositif ADPEP34 – « parcours intra ». Le développement des SAESAT sur le territoire héraultais multiplie les opportunités de parcours inter-établissements, tout à fait possibles en termes règlementaires. <u>Objectifs :</u> Construire un process / adapter le process existant pour permettre l'accueil et l'accompagnement de travailleurs d'autres ESAT, et l'orientation vers d'autres SAESAT si pertinent. <u>Points de travail :</u> ➤ Repérer les SAESAT du territoire et leur mode de fonctionnement. ➤ Conduire une réflexion collégiale (Forum des SAESAT) pour évaluer la pertinence et la faisabilité de parcours inter-établissements ➤ Identifier les points du processus d'accompagnement qu'il serait nécessaire d'adapter / d'outiller. ➤ Construire les processus si le choix de parcours inter-établissements est estimé stratégiquement pertinent. <u>Eléments d'évaluation :</u> Nombre de collaborations inter-établissements, nombre de travailleurs concernés.	CDS SFI Equipes SAESAT Pôle SFI	2027-2029

4.2. La participation active à la « feuille de route 2024-2028 » du Dispositif ESAT

Le détail des Fiches Actions est à lire dans le Projet d'établissement du Dispositif ESAT ADPEP34 et le Projet d'établissement ESAT Ateliers Kennedy.

Fiche action n°1	Finalité : Favoriser – consolider le questionnement éthique Objectif opérationnel : Permettre de faire évoluer les discours et les messages de communication des ESAT, dans le respect de l'intime des personnes accompagnées. Echéance : démarche continue sur 5 ans Acteurs concernés : professionnels et travailleurs ESAT et SAESAT Responsable institutionnel : Direction
Fiche action n°2	Finalité : Favoriser les bonnes pratiques de traçabilité, respectueuses des droits des personnes et des obligations réglementaires Objectif opérationnel : Assurer la confidentialité des données ET le partage d'informations à caractère secret. Echéance : démarche continue sur 5 ans / rétroplanning lié à l'ARS, porteur institutionnel du projet Acteurs concernés : professionnels ESAT et SAESAT Responsable institutionnel : Siège – service juridique et qualité
Fiche action n°3	Finalité : Consolider et développer le pouvoir d'agir des personnes Objectif opérationnel : Penser les espaces de libertés et d'actions des personnes, en lien avec le Plan de Transformation des ESAT et la « gestion des paradoxes » : liberté // protection. Echéance : Démarche continue sur 5 ans Acteurs concernés : professionnels et travailleurs ESAT et SAESAT Responsable institutionnel : Cheffe de service médicosocial
Fiche action n°4	Finalité : Permettre des parcours en emploi renforcés et respectueux des projets individuels. Objectif opérationnel : Consolider les partenariats économiques et médicosociaux Echéance : Démarche continue sur 5 ans Acteurs concernés : professionnels ESAT et SAESAT Responsable institutionnel : Cheffes de service « production » / « fabrique »
Fiche action n°5	Finalité : Participer à créer une « cité inclusive et créatrice » Objectif opérationnel : Faire exister un « tiers-lieu » repéré sur le territoire montpelliérain Echéance : Démarche continue sur 5 ans Acteurs concernés : professionnels et travailleurs ESAT et SAESAT Responsable institutionnel : Direction
Fiche action n°6	Finalité : Assurer pleinement les missions confiés aux ESAT et SAESAT Objectif opérationnel : Déployer le Plan de Transformation des ESAT sur ses différents volets Echéance : Démarche continue sur 5 ans Acteurs concernés : professionnels et travailleurs ESAT et SAESAT Responsable institutionnel : Direction

CONCLUSION

La dynamique du Dispositif ESAT a fortement impacté les fonctionnements des SAESAT, qui travaillent de manière articulée.

Les outils de l'accompagnement sont communs en termes de cadre de travail – projet personnalisé d'accompagnement ESAT-SAESAT, contrat d'aide et de soutien par le travail ESAT-SAESAT, réflexion et élaboration dans des espaces partagés par les deux SAESAT.

Certaines activités sont mutualisées – particulièrement celles liées à la prévention des risques (santé et vie quotidienne), et celles liées à l'articulation « dedans – dehors » (au bénéfice d'habiletés sociales nécessaires au « milieu ordinaire »).

Les SAESAT sont ainsi un véritable levier pour le déploiement du plan de transformation des ESAT, en constituant un étayage pertinent pour les parcours professionnels, de formation et de vie.

Pour autant, chaque SAESAT a su préserver ses spécificités, pour les mettre à profit des personnes accompagnées et de leur projet.

La SAESAT Ateliers Kennedy s'inscrit pleinement dans la culture « industrielle » de l'ESAT Ateliers Kennedy.

Son accompagnement est principalement fondé sur des activités collectives (effectif important), d'appui à la production (*même si des ouvertures artistiques sont proposées*), organisées sur des horaires définis en deux demi-journées avec pause méridienne.

Ces éléments permettant notamment de travailler – avec les personnes accompagnées, qu'elles travaillent aux Ateliers Kennedy ou à La Bulle Bleue :

- Le maintien / l'acquisition d'un rythme d'activité et de repères de quotidienneté ;
- Les habiletés de motricité fine et de concentration ;
- Le respect des règles collectives et l'altérité.

Ce projet de service de la SAESAT Ateliers Kennedy est un document d'appui à l'organisation du travail, repère pour les professionnels comme pour les travailleurs.

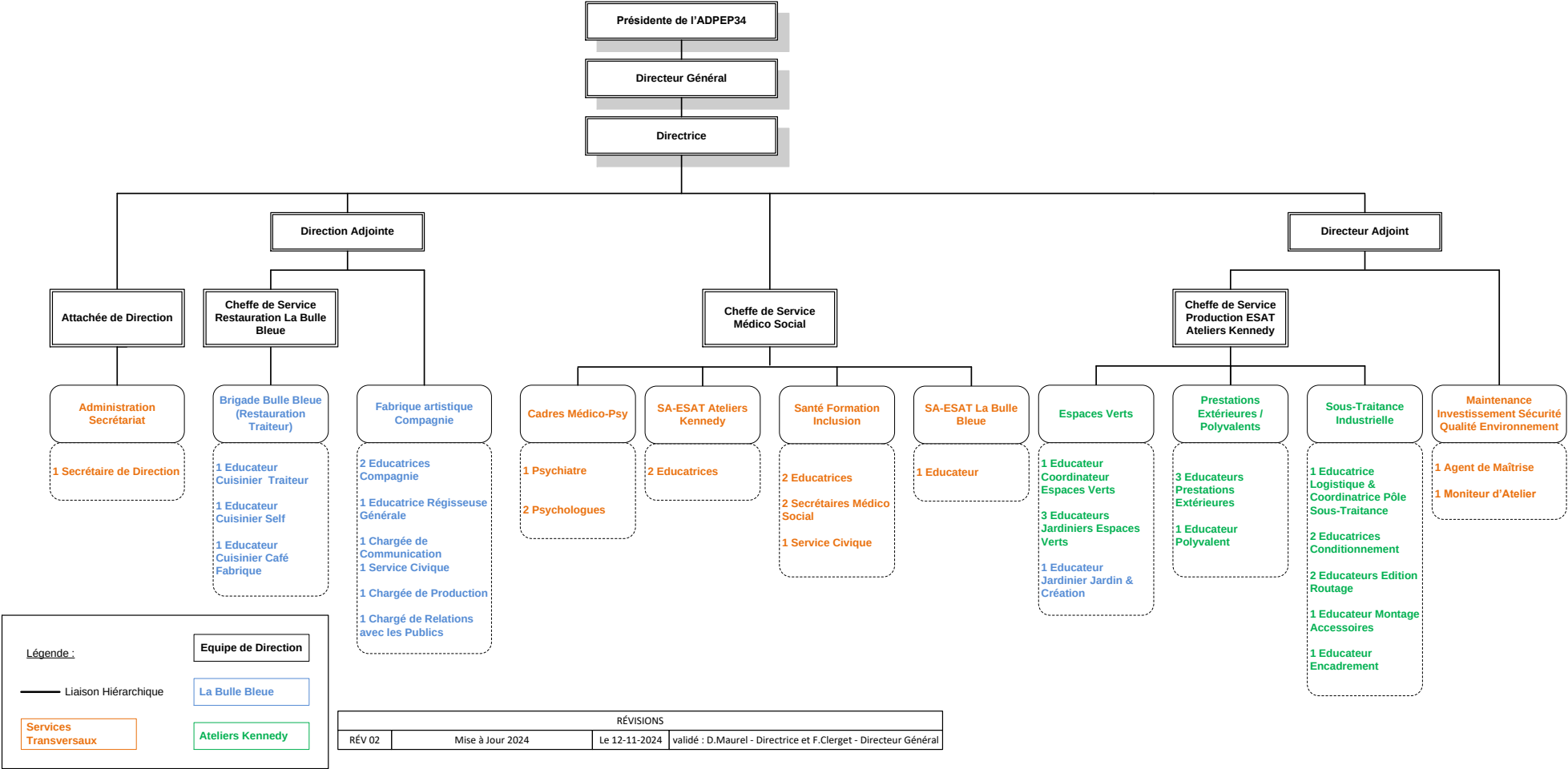
Il affirme les engagements de la direction et des équipes à œuvrer pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, professionnelle et sociale, et décrit les prestations d'accompagnement de la SAESAT.

Ce projet est à lire en miroir du Projet du Dispositif ESAT de l'ADPEP34 et de ses fiches Actions, et du Projet d'établissement de l'ESAT Les Ateliers Kennedy.

Ainsi, il permet de repérer la SAESAT dans un ensemble en mouvement, fait de projets innovants au service de la qualité de l'accompagnement des personnes, dont celui de l'évolution architecturale du site en lien avec la création à venir d'un Tiers-Lieu. La SAESAT Ateliers Kennedy et la SAESAT La Bulle Bleue participeront à ce projet de réaménagement, perspective accrue de mutualisation d'espaces et de dynamique de Pôle SAESAT.

ANNEXES

ANNEXE 1 – L’organigramme ESAT et SAESAT Ateliers Kennedy



ANNEXE 2 – Les partenariats de la SAESAT

Partenariats / activités menés en 2023

Partenaires	Modalités de coopération	Modalités de collaboration
Orange	Convention	Mise à disposition d'un intervenant pour du soutien informatique adapté au projet personnalisé (création CV, lettre de motivation, réaliser des recherches sur Internet...)
Mathieu RENAULT (artiste plasticien en résidence à la SAESAT)	Convention de résidence artistique	Ateliers d'art plastique
Compagnie Primesautier	Convention	Atelier théâtre
Intervenants extérieurs	Convention	. Atelier de gymnastique . Atelier de musicothérapie . Séance mensuelle d'ostéopathie . Atelier de calligraphie chinoise (bénévole)
Médiathèque Jean-Jacques Rousseau Montpellier Archives départementales de Pierresvives	Convention	Visite et utilisation de la ludothèque Visites expositions
Musique Handicap Méditerranée Superkut – productions audiovisuelles	Convention	Projet clip 2 « J'en rêve » - groupe de 23 personnes / 9 ateliers d'écriture et de création musicale.
Etablissement L'Ensoleillade (ADPEP34)	Convention	Projet Art-Dit – exposition collective de créations artistiques thématiques (2023 : « le voyage »)
IRTS	Convention	Participation au marché éducatif et solidaire – tenue d'un stand présentant les créations des travailleurs. Participation au Forum des SAESAT.
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	Convention	Projets éco-responsables à destination de l'écosystème.